



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
du 18 juillet 2019**

Affaire suivie par Virginie Detraz
tél. : 04 50 33 79 42
virginie.detraz@haute-savoie.gouv.fr

**Avis sur le projet du PLU des Villards sur Thônes,
au titre des articles L 153-17, L 151-12 et L 151-13
du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de Villards-sur-Thônes arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,
Considérant le projet d'aménagement qui vise à regrouper l'urbanisation autour du chef-lieu.
Considérant que les efforts de densification et de réduction des espaces constructibles peuvent être amplifiés,

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité au titre des articles L 153-17, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme, sous réserve de faire évoluer le PLU sur les points suivants :

- intensifier l'usage du sol de l'OAP du sud du chef-lieu, tout en respectant le caractère particulier du village ;
- réduire la zone Uxa dans sa partie amont.

22 AOÛT 2019

Le directeur départemental des territoires

Francis CHARPENTIER